



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE  
DU PAYS DE MONTBELIARD

FFSA

2ème Rallye VHRS du Pays de Montbéliard

4/5 octobre 2019

Date de  
réception

N° de COURSE

FORFAIT : L'organisateur remboursera, avec déduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter à l'épreuve sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur. La retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve et 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Moyennes

Haute

Moyenne

Bass

### Demande d'engagement

Pilote

Co-Pilote

Nom propriétaire

Nom

Marque

Prénom

Modèle

Adresse

Cylindrée exacte

CP/Ville

Groupe et Classe

Date de naissance

Lieu de naissance

N° Passeport

Tél/Portable

Fiche homologation

Email

Année de construction

N° Licence

Les concurrents déclarent avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et en accepter toutes les conditions. Ils certifient que les renseignements portés sur la demande d'engagement sont exacts.

Nom ASA

**Ne pas omettre de faire établir une autorisation par le propriétaire du véhicule lorsque celui ci ne vous appartient pas**

Code ASA

Permis n°

Fait à:

Préfecture de

Le:

Délivré le

Signatures

Ci-joint la somme de  
160 € Tarif pour les équipages avec publicité facultative  
320 € Tarif pour les équipages sans publicité facultative

Visa Technique

Visa Administratif

Mode de règlement

Espèces :

Chèque :

Chèque à l'ordre de l'ASA PM  
A retourner avant le 27 septembre 2019 à minuit,  
cachet de la poste faisant foi à :  
**Mme HIRN Florence**  
**3 rue du temple**  
**25750 AIBRE**